



La soie à Lyon : une initiative du pouvoir royal (fiche n°2)

Résumé

L'activité de tissage, et en cela elle ne diffère pas de l'ensemble des professions que l'on trouve sous l'Ancien Régime, est strictement définie par le pouvoir central qui, sous forme de lettre patente, autorise l'exercice de la profession. En effet, avant la Révolution Française, les métiers sont organisés en corporations qui bénéficient d'un droit à exercer tel ou tel type d'activité. Le pouvoir royal va aussi contribuer au XVIIe siècle à la définition de l'organisation économique de la production, notamment sous l'influence de Colbert. Ce mode d'organisation de la profession perdure au-delà de la Révolution, bien que les corporations disparaissent officiellement.

Ainsi, si l'industrie de la soie est essentiellement présente dans les mémoires parce qu'elle s'est développée au XIXe siècle, elle est une activité implantée depuis le XVe siècle en terre lyonnaise. Louis XI fut le premier à souhaiter le développement de cette activité, sans beaucoup de succès, le Consulat lyonnais refusant finalement l'octroi de ce privilège, le tissage se développant alors à Tours. François 1^{er} autorise à nouveau l'activité de tissage de drap d'or, d'argent et de soie en 1536, qui est cette fois acceptée par les édiles locaux. Enfin au XVIIe siècle, Colbert définit les principaux règlements qui organisent la profession.

Sommaire

A – L'autorisation à exercer

- Pourquoi Lyon ?
- Implantation difficile au XVe
- Le rôle clé de François 1^{er}
- Henry IV et « l'intégration » de la production

B – Le modèle colbertiste de la Grande Fabrique

- Une profession rigoureusement encadrée
- Le premier âge d'or de la soierie lyonnaise

C – Commandes royales ou publiques

- Les commandes sous Louis XIV et au XVIIIe siècle
- La relance napoléonienne

Ccl : La mise en place de la condition des soies

Pierre-Alain Four, Aporss
Septembre 2007

Contexte de la commande

Le Grand Lyon via la DPSA et en s'appuyant sur sa Mission nouvelles compétences ainsi que sur la Mission site historique de la Ville de Lyon, a entrepris une série de chantiers portant sur l'identité locale. Il s'agit de comprendre l'aujourd'hui de l'agglomération, ses points forts et ses faiblesses, en s'appuyant sur l'étude de son histoire.

La relation forte qui s'est développée à Lyon sur plusieurs siècles entre arts et produits manufacturés, puis entre art et industrie est emblématique. Cette symbiose est aujourd'hui désignée par les notions d'industries créatives, de design et de mode.

La collectivité souhaite ici concentrer son regard sur l'histoire de la soie. Cela fait apparaître un domaine plus complexe qu'il n'y paraît, ne se résumant pas à de beaux tissus luxueux. La soie est en fait à l'origine du décollage économique du territoire. En effet, son tissage, qui apparaît véritablement au début du XVI^e siècle à Lyon, sous l'impulsion de François 1^{er}, a été l'un des moteurs du développement de Lyon et de sa région. Car ce secteur touche à de nombreux domaines en cascade :

- Le tissage a partie liée avec la mise en place d'outils de fabrication de plus en plus sophistiqués qui vont essaimer (machine à coudre, moteur de caméra) et expliquer la présence d'industries mécaniques ;
- L'acclimatation d'espèces végétales, mûriers et plantes florales, transforme le paysage et le métier des paysans qui trouvent là une source nouvelle de revenus ;
- L'élevage de vers à soie conduit à la construction de nombreux bâtiments et notamment de magnaneries ainsi qu'à une évolution des métiers de la terre ;
- L'aspect des tissus dépend d'un savoir faire en matière de dessin qui sera extrêmement inventif jusqu'au milieu du XX^e ;
- Une manufacture disséminée en de très nombreux lieux de production, les fameux ateliers canuts, détermine la morphologie de villes comme Lyon et Saint-Étienne dont le bâti cumule des fonctions de production et d'habitation ;
- La croissance du nombre des ouvriers, qui travaillent dans de petites unités de production, favorise l'émergence d'une expérimentation sociale solidaire et de mouvements de lutte ayant un retentissement national ;
- Le commerce de la soie sous-tend le développement de méthodes de vente nouvelles, une diffusion mondiale. Plus largement, il influence notablement le développement de la banque ;
- Etc.

Ce sont tous ces points qui sont traités en une série de fiches de synthèse qui peuvent être lues séparément, mais qui forment un ensemble permettant une approche ordonnée du domaine de la soie, dont les entrées sont très nombreuses puisqu'il touche à l'économique, au technique, à l'art et à l'industrie...

Fiche n°1 : Lyon et la soie : cinq étapes pour une multitude d'étoffes

Fiche n°2 : La soie à Lyon : une initiative du pouvoir royal

Fiche n°3 : Lyon et la soie : une dynamique de la technique, un urbanisme original

Fiche n°4 : L'âge d'or de la soierie lyonnaise

Fiche n°5 : Lyon et la soie : la naissance d'une conscience de classe

Fiche n°6 : Lyon et la soie : le dessin textile entre art et industrie

Fiche n°7 : Lyon et la soie aujourd'hui : recomposée et reconvertie

A – L'autorisation à exercer

L'implantation d'une industrie de la soie repose essentiellement sur une décision du pouvoir royal, qui pour des raisons économiques, cherche à ce que la soie, très prisée par le roi et sa cour, soit tissée et cultivée en France. Pour cela, le pouvoir royal cherche à donner des facilités d'exercice à la profession de fabricant en étoffe de soie par l'exemption des diverses taxes et impôts ordinairement dus.

Pourquoi Lyon ?

Au XV^e siècle Lyon dispose par privilège royal, de la possibilité d'organiser 4 foires franches annuelles. Les foires de Lyon ont été créées en 1419, par le Dauphin, futur Charles VII. Elles sont au nombre de 2 et durent 6 jours, la première se tient 3 semaines après Pâques, la seconde mi-novembre. Elles sont portées au nombre de 3 en 1443 (mi-juillet) et à 4 en 1463, soit grosso modo une foire par trimestre. Brièvement mises en cause à la fin du XV^e siècle, elles sont rétablies grâce aux Florentins qui acceptent de payer la contribution demandée par le pouvoir royal. On y vend alors notamment des étoffes venues de Hollande, d'Auvergne, de Bresse et du Lyonnais. Les foires lyonnaises sont aussi réputées pour leurs soies importées d'Italie : satin rouge de Milan, satin et damas noirs de Lucques, taffetas de Florence, velours de Gênes, etc.

Ces foires permettent à la ville de devenir très rapidement une des plus grandes places financières européennes, car elles attirent voyageurs et marchands ainsi que des banquiers italiens comme les Médicis, ou moins connus, les Boccara. Elles favorisent l'implantation d'activités nouvelles parmi lesquelles la soie qui est jusqu'à cette date importée, ce qui provoque un déficit commercial important. Les foires seront aussi l'occasion de développer de nouvelles activités comme la faïencerie ou la banque, elles aussi venue d'Italie. L'imprimerie y est aussi florissante et participe à l'essor économique et culturel de la ville

Implantation difficile au XV^e

Le démarrage de l'exploitation de la soie en France commence au XV^e siècle. À cette époque, la soie est essentiellement importée d'Italie, ce qui provoque un fort déficit commercial, évalué à 500 000 écus annuellement. Pour renverser cette tendance Louis XI (1423-1483) établit par lettre patente du 23 novembre 1466, Lyon comme centre privilégié de fabrication des précieuses étoffes. Il enjoint les édiles locaux de « donner ordre que l'art de faire drap d'or et de soie soit introduit dans la ville de Lyon, où déjà il en est quelque commencement, de faire venir audit lieu maîtres, ouvriers appareilleurs et autres expérimentés tant au fait de l'ouvrage de ladite soie, que des teintures et autres choses à ce propos » (Cité par M. Legeay, étude sur Louis XI ou Guy Blazy / dossier de l'art). Pour faire venir ces ouvriers italiens et les convaincre de rester à Lyon, ils sont dispensés des divers impôts ordinairement dus.

Cependant, cette entreprise ne connaîtra pas le succès espéré, le Consulat lyonnais (assemblée des édiles lyonnais composée d'échevins et d'un prévôt des marchands en charge des affaires de la ville de Lyon), préférant se ménager les cités qui alimentent son commerce et son activité bancaire et qui sont par ailleurs exportatrices de soie, plutôt que de les concurrencer directement sur leur terrain. L'activité commerçante leur paraît alors plus intéressante à développer, d'autant que

les foires sont exemptes de taxes royales. Par conséquent, Louis XI décide en 1470 de transférer la Fabrique à Tours.

Le rôle clé de François 1^{er}

François 1^{er} (1494-1547) donne la véritable impulsion pour le démarrage et l'implantation du tissage de la soie, non pour de seules raisons économiques, mais parce qu'il est en guerre contre l'Italie et qu'il veut combattre Gênes en ruinant la ville.

À partir de 1531, Lyon devient le lieu d'entrepôt unique de toutes les soies étrangères : les marchands de Paris, de Tours, de Nîmes, etc., sont astreints à faire passer ces marchandises précieuses par Lyon, qu'elles viennent de Marseille ou d'Italie. Dans la suite de cette décision, le Consulat lyonnais décide de lancer la ville dans l'activité du tissage. Il y est incité par Etienne Turquet (Stefano Turchetti, qui a francisé son nom) et Barthélemy Naris tous deux d'origine piémontaise, qui souhaitent implanter le tissage. Ils entreprennent alors des démarches auprès du roi de France pour « eriger en ceste ville les mestiers de faire drap d'or, d'argent et de soye [...] qui seroit un bien gros bien pour ceste ville et toute le royaume » (cité par biblio Internet, www.cvmt.com/turquet.htm).

Cette requête présentée en 1536, est entendue par François 1^{er} qui signe des lettres patentes. Elles autorisent Etienne Turquet et Barthélemy Naris à tisser des étoffes d'or, d'argent et de soie. Leurs privilèges portent sur la fabrication des tissus de soie, d'or et d'argent et sur l'exemption de charges communes pour les ouvriers étrangers qui viendraient à s'établir à Lyon sur cette activité. Plus largement, cette décision vise à attirer les meilleurs ouvriers par diverses facilités d'impôts, leur permettant de s'installer à moindres frais à Lyon pour qu'ils s'y implantent avec leur savoir faire et leurs outils. Par la suite, Lyon obtient divers privilèges, notamment l'obligation de faire transiter la soie par la ville, privilèges qui en font la plaque tournante du commerce et de l'exploitation de la soie. En 1540, se forme une nouvelle corporation, celles des ouvriers en draps d'or, d'argent et de soie.

Grâce aux privilèges qui leur sont accordés Turquet et Naris, développent rapidement des ateliers de teinture, de dévidage et de tissage. En quelques mois, la ville accueille « tissotiers, veloutiers, mouliniers, tireurs d'or, taffetiers, vireurs de moulins, passementiers, plieurs de velours », (biblio Internet, www.cvmt.com/turquet.htm). Très vite, leur activité se développe. En 1537, François Turquet et Naris, qui ont été rejoints par 2 autres tisseurs du nom de Rollet et Viard, possèdent 3 métiers à tisser. Bénéficiant de capitaux lyonnais et étrangers, en 1540, ils disposent de 40 métiers à tisser. Cependant, le tissage des étoffes les plus précieuses demeure italien et seule la soie la plus simple est tissée à Lyon. Jusqu'au XVII^e. Les ateliers sont surtout situés dans la presqu'île et à Saint-Georges et produisent essentiellement des étoffes unies : les soies les plus sophistiquées continuent d'être produites en Italie.

Ces premières autorisations ont des conséquences extrêmement importantes dans tout le bassin qui entoure Lyon. De fait, les départements actuels du Rhône, de la Loire, de la Drôme, de l'Ardèche et du Nord de l'Isère connaîtront tous un développement majeur en relation très étroite avec le développement des activités liées à la soie. Sous Henri II (1519-1559), le nombre de maîtres ouvriers s'élève à 12 000. Le travail de la soie modèle déjà la ville et dans les quartiers Saint Jean et Saint Georges : on rajoute des étages aux immeubles pour y installer des maîtres tisseurs et leurs métiers à tisser.

Henry IV et « l'intégration » de la production

Sous Henry IV (1553-1610), c'est toute la « chaîne de production » qui est mise en place depuis la « culture » de la soie jusqu'à son tissage. Ainsi, sous son impulsion et grâce aux travaux de l'agronome Olivier de Serres, des milliers de mûriers sont plantés en Ardèche et en Drôme. Par ailleurs, des progrès techniques et notamment la mise au point du métier « à la grande tire » par Dagon entre 1605 et 1620, vont permettre de produire des tissus plus sophistiqués que les unis et notamment de beaux façonnés dans une grande largeur (jusqu'à cette date, les métiers ne permettaient pas de tisser une largeur de tissu excédant 55 cm). À partir de cette date, la soierie lyonnaise commence à concurrencer celle de Tours voire celle d'Italie.

L'activité de tissage de la soie se développe régulièrement jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes (1598). En effet, cette décision qui met fin à la liberté de culte des Protestants, va ruiner cette belle prospérité. En effet, de très nombreux soyeux de confession protestante s'exilent et se réfugient notamment en Suisse : de 10 000 métiers, on passe à moins de 2 000, et il faut attendre 1753 pour que le nombre de métiers revienne à 10 000. Ainsi la soie, après avoir été promue par le pouvoir royal, subira les conséquences d'une autre décision du pouvoir central. Elle connaît alors un très sérieux coup d'arrêt.

B – Le modèle colbertiste de la Grande Fabrique

Ce modèle économique définit à la fois la qualité des productions et organise un modèle de production original qui distingue le rôle du donneur d'ordre de celui du fabricant.

Une profession rigoureusement encadrée

Il faudra tout un siècle pour remonter les forces vives du tissage. En effet, pendant le XVII^e siècle, Lyon reconstitue peu à peu ses capacités de production et acquiert progressivement une taille critique. C'est alors Jean-Baptiste Colbert (1619-1683) qui en définira l'organisation. C'est en effet par ses décisions que se structure la production manufacturière, et en 1667, il donne à la « Grande Fabrique de Soie » lyonnaise son règlement.

L'expression Grande Fabrique désigne à partir de cette date un ensemble d'acteurs impliqués dans le tissage. Dans la Grande Fabrique, sont regroupées les professions qui touchent à la production de soierie : montages des métiers à tisser, entretien des outils, procédés de création, etc. Parmi les métiers, on trouve celui de maître marchand (ou maître fabricant ou marchand fabricant), des tisseurs, des tireurs d'or et d'argent, des guimpiers, des teinturiers, des chineurs...

Schématiquement, la fabrication est organisée sur le modèle de l'atelier familial, le « maître ouvrier » ou maître tisseur possédant son métier. Il est en relation avec un « marchand fabricant » qui achète la matière première, passe commande au maître ouvrier et assure la commercialisation des tissus. C'est aussi le marchand fabricant qui fixe le prix de la façon, ce qui sera la source de nombreux conflits entre maîtres tisseurs et marchands fabricants.

Les arrêtés et règlements colbertistes définissent strictement la fabrication : ils précisent par exemple quelle doit être la largeur des étoffes, le nombre de fils

utilisés. Ils rendent aussi obligatoire la tenue de livres de fabrication, détaillent la qualité attendue pour les commandes royales, etc.

Le premier âge d'or de la soierie lyonnaise

Les décisions colbertistes, dans un contexte plutôt favorable ne tardent pas à produire leurs effets. La Grande Fabrique compte près de 1700 maîtres en 1621, plus de 3000 en 1660, qui occupent 10 000 métiers : l'activité est multipliée par 3 entre 1665 et 1690.

Cette croissance se prolonge tout au long du XVIII^e siècle et l'activité double entre 1720 et 1760. Autour de 1780, plus de la moitié de la population lyonnaise vit de la soie, ce qui fait aussi d'elle la première ville ouvrière de France. En 1786, on compte 14 000 métiers à tisser qui font travailler plus de 30 000 personnes.

La Révolution de 1789 viendra considérablement amoindrir ces efforts et l'industrie de la soie connaît à nouveau une crise importante et un affaissement majeur de ses capacités de production. En effet, la moitié des métiers à tisser cessent de battre et le nombre de métiers passe de 14 000 à 3500.

C – Commandes royales ou publiques

Outre les autorisations royales et l'organisation de la profession, la soierie lyonnaise a aussi bénéficié, depuis sa fondation, de commandes très importantes émanant du pouvoir central.

Les commandes sous Louis XIV et au XVIII^e siècle

Ainsi, sous Louis XIV de très nombreuses étoffes souvent somptueuses sont réalisées à Lyon pour aménager les différentes demeures royales et notamment Versailles. Il s'agit notamment de brocart d'or et d'argent sur fonds d'or, destinées à la chambre du roi. Ces pièces comportant beaucoup d'or ont par la suite été fondues.

À partir de 1665, la Grande Fabrique a réellement pris son essor. Au XVIII^e siècle, Ça n'est plus alors la seule cour royale française qui se fournit auprès des soyeux lyonnais, mais l'ensemble des cours européennes : notamment celle de Catherine II en Russie, celle de Charles IV en Espagne, qui font appel à la soierie lyonnaise pour meubler leurs châteaux et palais, comme pour habiller princesses et infantes ainsi que nobles de la cour.

La relance napoléonienne

Après la Révolution, le Premier Empire et Napoléon 1^{er}, conscients du potentiel économique de la soie, relancent cette industrie avec notamment de très importantes commandes destinées aux Palais impériaux comme Fontainebleau ou Versailles (tissus d'ameublement pour tenture et pour recouvrir le mobilier). Le soutien à la soie apporté par le pouvoir d'alors sera constant, le pouvoir cherchant à inciter les élites officielles à se vêtir de soie.

En 1810, Napoléon 1^{er} accorde un crédit exceptionnel de 2 millions de francs pour « venir au secours des fabriques de Lyon qui sont en souffrance en ce

moment ». Malgré ces crises, Lyon retrouve son importance dans le domaine de la soie.

Conclusion : La mise en place de la condition des soies

Pour dynamiser la première ville ouvrière de France, Napoléon 1^{er} décide aussi de la construction de la Chambre de commerce ainsi que de la Condition des Soies en avril 1805. La Condition des Soies sera le dernier exemple d'une initiative émanant du pouvoir central visant à aider la profession et la production de soies. Cet organisme est chargé de contrôler la qualité de la soie et notamment son hygrométrie.

Repères bibliographiques

www.alyon.org/litterature/livres/lyonnais/vallerant/les_canuts.html

www.alyon.asso.fr/litterature/livres/lyonnais/jules_termina

www.culture.lyon.fr/culture/sections/fr/patrimoine__histoire/lyon/l_histoire_de_lyon/lyon_au_19eme_s.

metiers.free.fr/dcanuts/canutsj.html

[//crouzet.club.fr/mise-a-jour2003/actualites/pdf/bulletin-asso-3.pdf](http://crouzet.club.fr/mise-a-jour2003/actualites/pdf/bulletin-asso-3.pdf)

www.reseau-patrimoine.net/article.php3?id_article=385

[//perso.orange.fr/associations.pelussin/pilat/pilat_histoire_pelussin.html](http://perso.orange.fr/associations.pelussin/pilat/pilat_histoire_pelussin.html)
Pélussin

[//terrain.revues.org/sommaire2023.html](http://terrain.revues.org/sommaire2023.html)

Cette fiche a été revue par le comité de pilotage de la Mission soie, animé par Bruno Delas (Mission site historique de Lyon - Mission nouvelles compétences Grand Lyon) et composé de Nadine Besse (Musée d'art et d'industrie de Saint-Étienne), d'Isabelle Bonardi et d'Alix Tarrare (CCSTI du Rhône - Université de Lyon), de Guillaume Emonot et de Pieranne Gausset (Musée Gadagne d'histoire de Lyon), d'Isabelle Gleize (Village des créateurs), de Nadine Halitim-Dubois (Inventaire du patrimoine culturel - Ville de Lyon - Région Rhône-Alpes), d'Isabelle Moulin-Saint-Pierre (Ensemble Noao), de Claire Clergue et de Maria-Anne Privat-Savigny (Musée des tissus de Lyon), de Brigitte Riboreau (Musée de Bourgoin-Jallieu).